



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

PROJET ÉDUCATIF 2018-2022



ÉCOLE
INTERNATIONALE
DU VILLAGE



Adresse	Téléphone	Courriel
Immeuble Limoges 19, rue Symmes Gatineau (Québec) J9H 3J3 Immeuble St-Paul 45, chemin Eardley Gatineau (Québec) J9H 4J9	819-685-2611	ecole.village@cspo.qc.ca Site Internet : internationaleduvillage.cspo.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1 BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF	2
2 ENCADREMENTS LÉGAUX	3
3 CONTEXTE DE L'ÉCOLE	9
4 GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF	11
5 CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF	12
6 SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF	13
7 ÉNONCÉ DE VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS	17
8 MISSION – VISION – VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT	18
9 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT	19
10 ADOPTION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	23

1 BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Définition

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2 ENCADREMENTS LÉGAUX

Loi sur l'instruction publique (1^{er} juillet 2018)

Article 36

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Article 37

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte

- 1^o le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- 2^o les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- 3^o les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4^o les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- 5^o la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2^o du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

Article 37.1

La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Projet éducatif : Commission scolaire

Article 209.2

La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

Article 218

La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

Article 221.1

La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

Projet éducatif : Ministère de l'éducation

Article 459.3

Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

Article 74

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Article 75 : L'article 75 est remplacé par le suivant.

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Article 83

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Article 96.2

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

Article 96.6

Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

Projet éducatif : Direction d'école

Article 96.13

Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :

1. il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
 - 1.1. il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
2. il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
 - 2.1. il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
3. il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
4. il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

Article 96.15

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5^o et 6^o, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

1. approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
2. approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
3. approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
4. approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire;
5. approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;

6. approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3^o du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4^o du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visés au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

Projet éducatif : Enseignants

Article 19

Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

1. de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
2. de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22

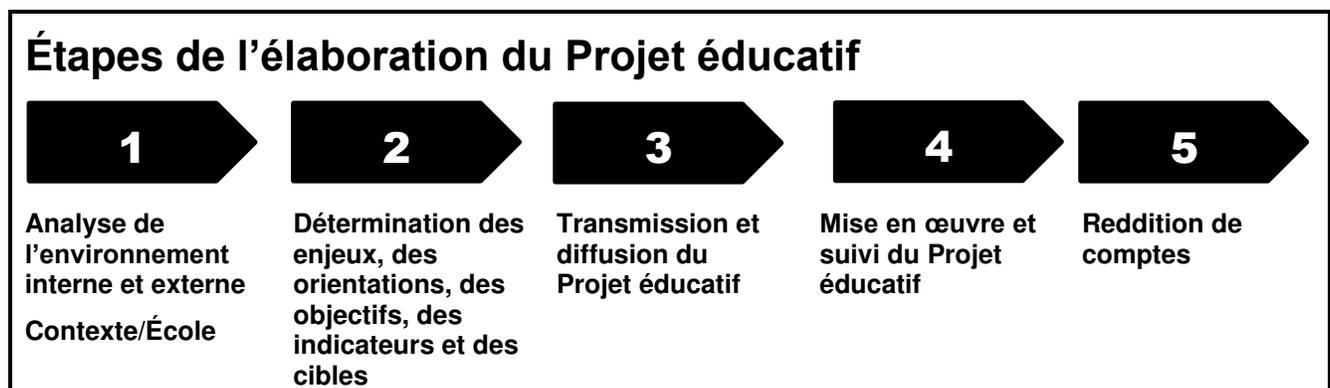
Il est du devoir de l'enseignant :

1. de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
2. de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
3. de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;

4. d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
5. de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
6. de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
 - 6.1. de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière; de respecter le projet éducatif de l'école.

Projet éducatif : Autres membres du personnel et représentants de la communauté

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.



3 CONTEXTE DE L'ÉCOLE

Depuis quelques années, le secteur Aylmer connaît une croissance en ce qui a trait à la clientèle fréquentant les établissements scolaires primaires. Devant cette réalité, les bassins de l'École internationale du Village furent redéfinis en 2018-2019. Cette récente redéfinition assurera une stabilité de la clientèle durant les prochaines années. Accueillant 695 élèves du préscolaire à la 6^e année, ces derniers sont répartis dans deux immeubles, distants d'un demi-kilomètre. L'immeuble Saint-Paul accueille 274 élèves, du préscolaire à la 3^e année. L'immeuble Limoges, quant à lui, en accueille 421 de la 3^e à la 6^e année. Bien qu'issus de 29 milieux culturels, 87% de nos élèves sont nés au Québec ou en Ontario et communiquent en français. Néanmoins, 83 élèves ont comme langue maternelle l'anglais et 113 élèves ont une langue d'origine autre que le français ou l'anglais. Par ailleurs, 355 élèves fréquentent le service de garde, 314 sont des dîneurs, 143 élèves sont transportés en autobus et 191 élèves sont marcheurs. Notons que 19% de nos élèves ont un plan d'intervention actif et que 5% de notre clientèle ont un code de difficulté reconnu.

En 2013, la direction générale de la CSPO a proposé au personnel de l'École du Village d'entamer une démarche pour adhérer au grand monde du Baccalauréat International (IB). Déterminés et engagés, les membres du personnel ont concentré leur énergie et redoublé d'efforts pour la mise en œuvre du programme IB. Puis, à l'automne 2017, l'équipe-école et les élèves ont reçu la visite des représentants du Baccalauréat International (IB) pour exposer le fruit de leur travail. C'est avec fierté qu'en 2018, l'École du Village a été accueillie dans la grande famille de l'IB et qu'elle est devenue l'École internationale du Village certifiée et autorisée à dispenser le Programme primaire (PP). Tel que décrit dans le cadre pédagogique de l'IB (2009) : « Ce programme a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. Ce programme encourage les élèves de tous pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai ». Ainsi, à l'aide de modules de recherche associés à des thèmes transdisciplinaires, l'ensemble de nos élèves réfléchissent mutuellement et construisent au quotidien leurs apprentissages. Ceux-ci font le lien entre les concepts appris en classe ainsi que les attentes de l'IB tout en développant les qualités du profil de l'apprenant qui se veulent essentielles pour aider les individus à devenir responsables au sein de leur communauté. Il est important de préciser qu'en plus d'être offert aux élèves du quartier, le Programme international est également offert à 208 élèves qui ont réussi des tests d'admission pour faire partie, dès la troisième année, des classes à rythme accéléré. Ceux-ci proviennent de l'ensemble des écoles du secteur Aylmer.

Certes, notre clientèle est très hétérogène et volatile. Puisque les élèves qui composent les classes à rythme accéléré ont réussi des tests d'admission, les taux de réussite et les moyennes de notre école aux épreuves de fin de cycle se situent majoritairement au-dessus de la moyenne de la CSPO. Toutefois, si nous comparons les résultats des classes à rythme accéléré à ceux des classes régulières, nous pouvons constater un écart variant de 10 à 15%. Nous devons donc analyser le profil de ces différents regroupements afin de répondre à leurs besoins respectifs tout en maximisant le potentiel de tous. De plus, le bassin de l'école est majoritairement en territoire plus défavorisé : l'indice du seuil de faible revenu est de 7 et l'indice du seuil socio-économique est de 5. C'est

pourquoi nous travaillons étroitement avec Les Partenaires d'Aylmer et le Centre Alimentaire d'Aylmer pour offrir les petits déjeuners le matin et des dîners de dépannage. Puisque la clientèle provient d'un vaste territoire, de familles issues de plusieurs ethnies différentes et d'un contexte communautaire plus défavorisé, l'établissement requiert une communication et une collaboration accrues entre les familles, les acteurs scolaires et la communauté.

Sous la responsabilité d'une direction d'établissement ainsi que d'une direction adjointe d'établissement qui croient au leadership collaboratif, quelque 95 employés œuvrent de concert pour la réussite des élèves. En effet, l'équipe enseignante est composée de 43 enseignants titulaires et enseignants spécialistes, ayant majoritairement plus d'une dizaine d'années d'expérience. Notons toutefois que les équipes du préscolaire et du 1^{er} cycle sont plus jeunes. Avec l'arrivée du programme IB, les enseignants furent soucieux d'un travail d'équipe par niveau pour faire naître, implanter et assurer une continuité au niveau des modules de recherche. Au cours des prochaines années, ayant le souci de la cohérence dans les pratiques éducatives et évaluatives, l'ensemble des enseignants a le désir de contribuer à la réussite des élèves en ayant recours au travail d'équipe-cycle, par le bienfait de rencontres réflexives pédagogiques (nommées dans les recherches comme étant des communautés d'apprentissage pédagogique) et par la mise en place progressive des technologies de l'information. De plus, afin de les soutenir dans leurs objectifs, plusieurs intervenants composent l'équipe des services complémentaires et de soutien direct à l'élève dont 3 enseignantes-orthopédagogues et 4 TES à temps plein. À ce nombre s'ajoutent les services des ressources éducatives de la CSPO soit une psychologue, une orthophoniste et une psychoéducatrice qui sont présentes à raison d'une journée par semaine ainsi qu'un animateur à la vie spirituelle et communautaire (AVSEC). On compte également 32 adultes, dont 1 technicienne en service de garde et 1 classe principale en service de garde qui gravitent auprès des élèves dîneurs ou fréquentant le service de garde.

Forte de leur croyance en la collaboration famille-école et en un lien de confiance solide envers leurs élèves, l'ensemble des intervenants désire poursuivre la mise en œuvre d'offres d'activités et de projets diversifiés, tant aux niveaux pédagogiques, culturels, parascolaire que sportif. De plus, l'équipe est prête à déployer un plan clair afin de favoriser des interrelations saines et pacifiques chez l'ensemble de ses élèves pour qu'ils apprennent dans un climat bienveillant. Enfin, l'équipe administrative composée de 2 directions, de 2 secrétaires et d'une agente de bureau, travaille en étroite collaboration avec tous et mise sur la communication en vue de supporter les efforts concertés et s'assurer que les parents, les intervenants et les élèves se sentent accueillis et soutenus en toute circonstance afin de permettre d'atteindre un haut taux de réussite et de maintenir un sentiment d'appartenance et de sécurité élevé, dans notre belle et grande école centenaire.

4 GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

A)

- Membres de l'équipe-école
- Élèves
- Parents de l'école
- Membres du conseil d'établissement
- Membres de la direction

B) Membres du comité de pilotage :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
- Lison Montambeault	- Directrice
- Mélanie Hall	- Directrice adjointe
- Amélie Auclair	- Enseignante
- Julie Boisvert	- Enseignante
- Josée Bolduc	- Technicienne en service de garde
- Amélie Coderre	- Enseignante
- Chantal Cousineau	- Enseignante
- Nathalie Crêtes	- Enseignante
- Simon Desmarais	- Enseignant
- Andrée-Anne Malette	- Enseignante
- Andrée Murray	- Enseignants
- Christine Gibeault	- Parent
- Nathalie Riendeau	- Parent

5 CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Sondage parents

Destinataires : Tous les parents ayant un courriel actif

Date : Décembre 2018

Nombre de réponses : 302

Sondage personnel

Destinataires : Tous les membres du personnel

Date : Décembre 2018

Nombre de participants : 41

Sondage élèves

Destinataires : Tous les élèves de la 4^e, 5^e et 6^e année

Date : 13 et 14 décembre 2018

Nombre de participants : 320

Comité de pilotage

Dates des rencontres :

- 2 novembre 2018
- 26 novembre 2018
- 18 décembre 2018
- 17 janvier 2019
- 8 février 2019
- 13 mars 2019
- 29 mars 2019

6 SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

CONSTATS

Suite aux divers sondages et aux analyses des données en français et en mathématique, voici un tableau résumant les forces et les enjeux.

Forces (moins de 30% d'écart)

Enjeux (plus de 30% d'écart)

	Forces (moins de 30% d'écart)	Enjeux (plus de 30% d'écart)
Personnel	<p>Leadership de la direction (-29%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des comités (-9%) • Promotion de l'école publique (-15%), pourtant la moitié de nos finissants vont au privé ou au PEI • Communication à l'interne (29%) • Transparence budgétaire (-17%) • Procédures claires (-28%) • Processus de consultation (-44%) avec la direction et entre les intervenants <p>Leadership pédagogique des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relation élèves-intervenants (-4%) • Ouverture à la différenciation pédagogique • Ouverture à travailler en CAP • Application de la philosophie IB • Ouverture à l'efficacité de la gestion de classe et des comportements • Utilisation de la progression des apprentissages à titre de référence • Justesse de l'évaluation des apprentissages (5%) • Gestion des écarts pédagogiques entre garçons, filles et EHDAA (-26%) 	<p>Prévention et violence intimidation (-72%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de vie <ul style="list-style-type: none"> ○ Respect des lieux et du matériel (-72%) ○ Relation des élèves entre eux (-58%) ○ Intervention précoce (-46%) ○ La gestion des comportements (-27%) • Cour et transition <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement et utilisation de la cour (-78%) ○ Surveillance interne (-55%) et externe (-61%) ○ Intervention précoce (-46%) ○ Qualité des équipements (-38%) <p>Culture collaborative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des apprentissages <ul style="list-style-type: none"> ○ Application de la différenciation pédagogique (-42%) ○ Transfert des pratiques suite à la formation (-40%) ○ Qualité du matériel didactique (-35%) ○ Compréhension et application de la progression des apprentissages dans un continuum 1^{re} à 6^e année (uniformité de l'évaluation) (-34%) ○ Efficacité de la gestion de classe (-32%) • Collaboration entre les intervenants <ul style="list-style-type: none"> ○ Efficacité et mise en place des CAP (-75%) ○ Gestion des absences et des retards (-55%) ○ Équipe cycle, niveau, CAP et comités (-44%) ○ Processus de consultation (-44%) ○ Relation harmonieuse dans l'équipe (-36%) • Présence, accessibilité et implication de la direction (-61%)

	<p>Diversité des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Offre du parascolaire (-13%) 	<p>Diversité des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités de reconnaissance et de valorisation pour les élèves (-35%) ○ Diversité des activités spéciales d'école (-43%)
Parents	<p>Communication efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents avec les enseignants • Les moyens de communication aux parents • Messages envoyés par l'école faciles à comprendre <p>Sentiment de bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon enfant se sent en sécurité à l'école • Mon enfant aime être à l'école • Mon enfant aime apprendre à l'école • Bonne relation avec le personnel • Discours positif à l'égard de l'école 	<p>Stimuler la participation des parents aux activités afin de développer le sentiment d'appartenance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux activités • Sentiment d'appartenance <p>Impression des interventions effectuées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de moyens pour répondre aux besoins • Information des services complémentaires <p>Service des dîneurs/SG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les activités offertes aux plus vieux
Élèves	<p>Croyance en son potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon enseignant croit que je peux réussir • Je suis capable de nommer mes réussites • Je crois que je peux m'améliorer en faisant plus d'efforts <p>Sentiment de bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités et projets spéciaux intéressants • Avoir des amis • École donne le goût d'apprendre de nouvelles choses • École est un endroit sympathique et accueillant 	<p>Service de garde et des dîneurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités pas assez diversifiées • Ne pas aimer fréquenter les services <p>Parascolaire/activités de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aimeraient plus participer <p>Présence de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se sentir à l'aise de lui parler • Circuler davantage

Analyse des données en mathématique

Résolution de problème (RP) :

Constat :

- La moyenne de la 1^{re} année à la 6^e année est de 77,57%, alors que celle de la CSPO est de 78.4%. Il y a donc un écart de 0,83% (en excluant les classes à rythme accéléré)

Aspects qualitatifs à travailler :

- Uniformiser l'application de la démarche
- Travailler les concepts à partir d'une RP à résoudre sur un mois : faire réaliser aux élèves qu'il y a des concepts à travailler si on veut résoudre la RP
- Enseigner de façon soutenue et en continuum sur les stratégies de RP; établir un plan mensuel pour cibler une ou deux stratégies à travailler avec fréquence et intensité sans nécessairement travailler tous les aspects de la RP
- Travailler la contextualisation en exposant de façon explicite.
- S'approprier et comprendre le langage mathématique, vocabulaire global, meilleure culture générale, activités significatives en lien avec leur propre réalité
- S'assurer de transférer ces apprentissages dans des situations de la vraie vie (vie d'enfant/vie d'adulte). Enseigner les préalables aux contextes proposés. ex. : payer avec de l'argent versus carte de guichet
- Enseigner en spirale (répétition des apprentissages tout au long de l'année) et non en silo.

Concepts mathématiques :

Constat :

- La moyenne de la 1^{re} année à la 6^e année est de 78,1%, alors que celle de la CSPO est de 80,28%. Il y a donc un écart de 2.18% (en excluant les classes à rythme accéléré)

Aspects qualitatifs à travailler :

- Instaurer une compréhension commune de la progression des apprentissages et des attentes d'évaluation (les étoilés : attentes de niveau)
- Arrimer la compréhension et l'application des critères d'évaluation de fin de cycle (voir à long terme le cheminement de l'enfant, jusqu'où il doit se rendre pour être prêt dans le cycle et dans le cycle supérieur)
- Mettre en place des balises communes, par niveau, des critères de correction et attribution commune des pourcentages pour une évaluation
- Prendre conscience de l'obligation d'appliquer les critères ministériels : 40 % pour les concepts isolés et 60% pour les situations d'application qui regroupent plusieurs concepts.

Analyse des données en français

Lecture, écriture et communication orale :

Constats :

- Lecture : la moyenne de la 1^{re} année à la 6^e année est de 73.9%, alors que celle de la CSPO est de 76.4%. Il y a donc un écart de 2,5%. (en excluant les classes à rythme accéléré)
- Écriture : la moyenne de la 1^{re} année à la 6^e année est de 75,05%, alors que celle de la CSPO est de 77,08%. Il y a donc un écart de 2,03%. (en excluant les classes à rythme accéléré)
- Communication orale : les élèves ont un faible vocabulaire

Aspects qualitatifs à travailler en lecture et en écriture qui auront un impact sur la communication orale :

- Développer une compréhension commune de la progression des apprentissages et des attentes d'évaluation (les étoilés : attentes niveau)
- Développer les habiletés langagières et le vocabulaire
- Élaborer une planification globale
- Travailler de façon soutenue et en continuum sur les stratégies de lecture en établissant un plan mensuel pour cibler une ou deux stratégies à travailler avec fréquence et intensité sans nécessairement travailler tous les aspects reliés à la lecture
- Tenir compte des nouveaux arrivants, puisque cela a une incidence sur les écarts (apprentissage du français)
- Revoir les mesures d'aide au 2^e cycle
- Travailler en équipes collaboratives par niveau, par cycle et intercycle pour connaître les attentes et établir des balises communes au niveau de l'évaluation et des grilles de correction

7 ÉNONCÉ DE VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

La commission scolaire a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population, ainsi que de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers ses établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. (Loi sur l'instruction publique, article 207,1).

Notre mission va se traduire dans quatre orientations :

- **Améliorer la diplomation et la qualification**
- **Améliorer l'équité entre les différents groupes d'élèves**
- **Intervenir de manière préventive et offrir un cheminement scolaire flexible et adapté**
- **Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité**

À la CSPO, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos **valeurs** et nous nous engageons à :

- Favoriser une culture de réussite;
- Offrir des services éducatifs de qualité répondant aux besoins de notre clientèle;
- Favoriser l'accessibilité à nos services;
- Répartir nos ressources avec équité, efficacité, transparence et en rendre compte;
- Soutenir et accompagner chaque acteur au regard de sa responsabilité;
- Favoriser une bonne maîtrise de la langue française chez nos élèves et chez notre personnel;
- Agir en concertation avec les partenaires du milieu;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de la région.

MISSION

L'école a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif (LIP, Art. 36, 2^e paragraphe).

En plus d'instruire, qualifier et socialiser, ***l'École Internationale du Village*** s'engage à la mise en œuvre du programme primaire du Baccalauréat Internationale, et ce, du préscolaire à la sixième année. Les dix qualités du profil de l'apprenant ont pour but de permettre à l'élève de devenir une personne sensible à la réalité internationale, consciente des liens qui unissent les êtres humains, soucieuse de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuse de contribuer à un monde meilleur plus paisible. Les dix qualités de l'apprenant sont : chercheur, informé, sensé, communicatif, intègre, ouvert d'esprit, altruiste, audacieux, équilibré et réfléchi.

VISION

Grâce à l'engagement de tous, à notre ouverture sur le monde et aux diverses opportunités proposées, nous éveillons le potentiel de nos élèves en mettant en lumière leurs intérêts et leurs talents afin qu'ils reconnaissent leurs capacités et acceptent celles des autres pour qu'ils puissent s'épanouir et bâtir ensemble la société de demain.

VALEURS

Afin de contribuer à bâtir un monde meilleur et des futurs citoyens engagés, intègres et épanouis, nous nous engageons à offrir un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, grâce à nos actions quotidiennes, un climat enclin de ***bienveillance*** qui augmente la ***confiance en soi*** et favorise la ***collaboration***, et ce dans tous les aspects de leur vie.

9 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

<p><u>Enjeu</u></p> <p>La prévention pour accroître le bien-être, le respect de soi et d'autrui.</p>	<p><u>Orientation</u></p> <p>Offrir un milieu où nos actions préventives favorisent un climat d'empathie permettant à tous de développer de saines relations, de bonnes habitudes de vie et l'acceptation des différences.</p>	
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Appliquer de façon cohérente le code de vie par tous les intervenants œuvrant auprès des élèves afin d'augmenter le climat de bienveillance.</p>	<p><u>Cibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire à 2% le nombre d'élèves qui fréquentent régulièrement le centre d'aide durant les heures de classe. - Réduire à 2% le nombre d'élèves qui fréquentent le centre d'aide lors des récréations, sur l'heure du dîner et au service de garde. 	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves qui fréquente le centre d'aide - Nombre de billets d'information de manquement mineurs et majeurs - Nombres d'événements en lien avec la violence et l'intimidation
<p><u>Situation actuelle</u></p> <p>Nous désirons tendre vers ces cibles, car présentement chez les intervenants, il y a peu de constance et de cohérence dans l'application du code de vie, tant pendant les classes qu'au service de garde. De plus, la compréhension de ce qu'est le respect et l'impolitesse est variable selon les personnes. Il y a donc peu de procédures et de balises communes tant qu'à l'application des règles de vie et à l'attribution de billets d'information sur les manquements mineurs ou majeurs. Ceci a pour effet, que selon le seuil de tolérance des enseignants et des intervenants, les élèves sont régulièrement dirigés au centre d'aide. Les conséquences sont établies de façon aléatoire selon la gestion de classe (groupes) des élèves et selon la compréhension que les techniciens en éducation spécialisée ont des diverses situations. Afin d'éviter des situations conflictuelles sur la cour, la pratique des dernières années fut de garder, lors des récréations, des dîners et des fins de journées, les élèves présentant des défis sociaux et comportementaux à l'intérieur, majoritairement en gymnase, afin de travailler les habiletés sociales. Toutefois, quelque 70 élèves restent désormais à l'intérieur à tous les jours, ce qui ne permet plus de respecter l'intention éducative établie au départ. Les interventions sont désormais davantage d'ordre « agir pour éteindre des feux » que d'ordre préventif, ce qui nuit au climat de bienveillance. Le tout a un impact sur la réussite des élèves et sur le climat éducatif des salles de classe, lors des transitions et au service de garde.</p>		

<p><u>Enjeu</u></p> <p>La prévention et la cohérence pour le développement du plein potentiel.</p>	<p><u>Orientation</u></p> <p>Harmoniser nos pratiques éducatives et évaluatives en planifiant une variété d'activités et de projets significatifs, cohérents et stimulants qui donnent le goût de s'engager tout en respectant les besoins des élèves.</p>	
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Développer une culture collaborative entre tous les acteurs scolaires afin d'instaurer des pratiques gagnantes communes tant au niveau pédagogique qu'éducatif.</p>	<p><u>Cibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des rencontres réflexives pédagogiques (RRP) au préscolaire ainsi qu'à tous les cycles (trois fois par année) - Avoir 5 rencontres d'équipes collaboratives par année (cycle et inter-cycle / tout le personnel de soutien) 	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de rencontres réflexives pédagogiques - Le nombre de rencontres d'équipes collaboratives
<p><u>Situation actuelle</u></p> <p>Nous désirons tendre vers ces cibles, car ayant développé les modules de recherche du programme IB, les enseignants ont dû prioriser de travailler en équipe niveau au cours de 5 dernières années, en sachant très bien que les périodes de travail collaboratif en cycle et en continuum de la 1^{re} à la 6^e année seraient moins fréquentes. Il est désormais une priorité d'arrimer les pratiques et de valoriser le travail collaboratif par de fréquentes rencontres cycle. Cette vision concertée de la progression des apprentissages et des critères d'évaluation, de la 1^{re} à la 6^e année, aura un impact significatif sur les résultats des élèves. De plus, il importe de miser sur les rencontres collaboratives de l'ensemble du personnel pour s'assurer de la cohérence de nos pratiques éducatives et préventives afin de développer une vision concertée afin de valoriser, pour nos élèves, l'importance de saines relations interpersonnelles, de saines habitudes de vie et un sentiment de bien-être personnel. Ces pratiques éducatives et préventives auront un impact positif sur la vie professionnelle et personnelle des employés.</p>		

<p><u>Enjeu</u></p> <p>La prévention et l'accompagnement pour une réussite à sa portée</p>	<p><u>Orientation</u></p> <p>Augmenter les compétences en littératie et numératie afin d'enrichir le vocabulaire et d'appliquer des stratégies communes permettant aux élèves de réinvestir de façon spontanée leurs apprentissages dans leur vie quotidienne.</p>
---	---

<p><u>Objectif 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la moyenne en français pour les élèves de 2^e, 4^e et 6^e année. - Augmenter, pour les classes à rythme accéléré, la moyenne des résultats en français pour les élèves de 2^e, 4^e et 6^e année. 	<p><u>Cibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir, pour chacun des groupes réguliers de fin de cycle, une moyenne de 76%. - Obtenir, pour tous les groupes à rythme accéléré (groupes de la 3^e à la 6^e année), une moyenne de 88%. 	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne obtenue au bilan de fin d'année pour chacun des cycles - Moyenne obtenue au bilan de fin d'année pour chaque niveau du 2^e et 3^e cycle
---	---	---

Situation actuelle

Nous désirons tendre vers ces cibles, car ayant des élèves de plusieurs communautés culturelles différentes et un très grand nombre qui proviennent d'un milieu plus défavorisé, nous avons observé que le vocabulaire est faible ce qui a une incidence sur les résultats en français et en résolution de problème. De plus, nous devons arrimer nos pratiques en lien avec les nouvelles orientations grammaticales et enseigner de façon plus spécifique les stratégies de lecture et comment répondre aux différents types de questions.

Voici les résultats obtenus en 2017-2018 :

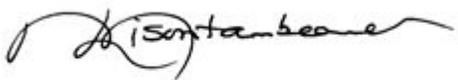
Moyennes obtenues en français 2017-2018						
Niveaux	1re	2e	3e	4e	5e	6e
Classes régulières	79,1	75,6	77,5	72,8	73,0	75,2
Classes accélérées	X	X	89,0	88,1	86,9	85,4

<p><u>Enjeu</u></p> <p>La prévention et l'accompagnement pour une réussite à sa portée</p>	<p><u>Orientation</u></p> <p>Augmenter les compétences en littératie et numératie afin d'enrichir le vocabulaire et d'appliquer des stratégies communes permettant aux élèves de réinvestir de façon spontanée leurs apprentissages dans leur vie quotidienne.</p>																																	
<p><u>Objectif 4</u></p> <p>Augmenter la moyenne en résolution de problème pour les élèves de 2^e, 4^e et 6^e année.</p>	<p><u>Cibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir, pour les groupes du régulier, une moyenne de 76 % pour le 1^{er} et le 2^e cycle et de 78 % pour le 3^e cycle - Obtenir, pour les groupes à rythme accéléré (groupe de la 3^e à la 6^e année), une moyenne de 90%. 			<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne obtenue au bilan de fin d'année pour chacun des cycles - Moyenne obtenue au bilan de fin d'année pour chaque niveau du 2^e et 3^e cycle 																														
<p><u>Situation actuelle</u></p> <p>Nous désirons tendre vers ces cibles, car présentement les enseignants n'utilisent pas tous la même démarche de résolution de problème et travaillent différemment les stratégies à utiliser. Dans les faits, l'accent est davantage mis sur les concepts mathématiques à réinvestir dans des résolutions de problème. La résolution de problème devrait toujours être en trame de fond de tout enseignement puisque les mathématiques nous servent à résoudre des situations de la vie courante ; les concepts mathématiques doivent être au service d'une situation problème.</p> <p>Voici les résultats obtenus en 2017-2018 :</p> <table border="1" data-bbox="110 1304 1466 1591"> <thead> <tr> <th colspan="7" style="background-color: #d9e1f2;">Moyennes obtenues en résolution de problème 2017-2018</th> </tr> <tr> <th>Niveaux</th> <th>1re</th> <th>2e</th> <th>3e</th> <th>4e</th> <th>5e</th> <th>6e</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classes régulières</td> <td>83,4</td> <td>75,7</td> <td>77,9</td> <td>73,1</td> <td>75,2</td> <td>79,9</td> </tr> <tr> <td>Classes accélérées</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>89,0</td> <td>87,0</td> <td>92,5</td> <td>90,4</td> </tr> </tbody> </table>							Moyennes obtenues en résolution de problème 2017-2018							Niveaux	1re	2e	3e	4e	5e	6e	Classes régulières	83,4	75,7	77,9	73,1	75,2	79,9	Classes accélérées	X	X	89,0	87,0	92,5	90,4
Moyennes obtenues en résolution de problème 2017-2018																																		
Niveaux	1re	2e	3e	4e	5e	6e																												
Classes régulières	83,4	75,7	77,9	73,1	75,2	79,9																												
Classes accélérées	X	X	89,0	87,0	92,5	90,4																												

N° de résolution : CE1819-51

Madame, monsieur **Marie-Claude Mallet** appuyé(e) par madame, monsieur **Andrée-Anne Malette**

Propose l'adoption du Projet Éducatif de l'École Internationale du Village, tel que déposé à la séance extraordinaire du Conseil d'Établissement le 6 mai 2019.



Lison Montambeault, directrice de l'École Internationale du Village